



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

famille, enfance et personnes handicapées : personnel

Question écrite n° 58422

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur l'intégration et le recrutement de travailleurs handicapés au sein des services de son ministère. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer le pourcentage de personnes handicapées travaillant dans ses services et si son ministère entend mettre en place des moyens tendant à favoriser l'insertion des personnes handicapées au sein de celui-ci. - Question transmise à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Texte de la réponse

Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité a conscience de l'importance de l'intégration et du recrutement de travailleurs handicapés au sein de son ministère et considère que l'emploi des handicapés constitue un impératif d'insertion et un atout pour l'administration. Elle rappelle que le pourcentage de personnes handicapées comptabilisées dans la fonction publique de l'Etat s'élève à 3,06 %. Les services du ministère, pour leur part, comptent 4,05 % de personnes handicapées dans le secteur emploi et 5,43 % dans le secteur solidarité. Ainsi, la moyenne du taux de recrutement de travailleurs handicapés au ministère de l'emploi et de la solidarité, secteur emploi, au cours de ces trois dernières est de 5,9 %, soit un chiffre très proche de l'obligation légale d'emploi de 6 %, mais qui nécessite la poursuite de l'effort déjà entrepris en ce domaine. Il convient de noter, par ailleurs, qu'un ensemble de mesures a été engagé au sein du ministère au profit des travailleurs handicapés. Ainsi, Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, convaincue de la nécessité d'améliorer les conditions d'accès, d'insertion et de travail des personnes handicapées au sein de son ministère, a demandé à ses services de préparer et de mettre en place un plan pluriannuel de développement de l'emploi et d'insertion de ces travailleurs qui visera à améliorer le recrutement, le reclassement, la formation continue, les conditions de travail et l'accompagnement à l'insertion des travailleurs handicapés.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58422

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1199

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1905